

# VANEAU

G e s t i o n P r i v é e

DANS

**Capital**

**Pénalisées par des années de taux au plancher, les obligations ont retrouvé des couleurs en 2023. Mais cet actif va-t-il rester un bon placement en 2024 alors qu'une baisse de l'inflation et des taux directeurs se profile ?**



Par **Quentin Bas Lorant**

Rédacteur placements à Capital.fr

Publié le 22/01/2024 à 19h30

L'obligataire peut-il rester rentable en 2024 ? Longtemps délaissées en raison de leurs faibles rendements, les obligations ont affiché des rémunérations alléchantes l'année dernière. En témoigne le **regain de performance des assurances vie investies en fonds euros**, des supports garantis composés en grande majorité de ces actifs peu risqués. Alors que les meilleurs contrats affichaient un taux d'intérêt de 3,30% en 2022, le meilleur élève de la cuvée 2023 **devrait offrir un rendement de 4,45%**. Logique : en période d'inflation, les hausses de taux directeurs décidées par les Banques centrales pour freiner la hausse des prix dope les rendements obligataires. D'où la crainte de voir cette fenêtre se refermer en 2024, alors que l'inflation ralentit et que les taux directeurs sont par conséquent annoncés à la baisse pour les mois à venir.

*«Historiquement, les taux obligataires ont tendance à baisser quand les Banques centrales ont terminé leur resserrement monétaire»,* confirme Benoît Peloille, directeur des investissements chez Natixis Wealth Management. Après plusieurs hausses de taux consécutives, la Réserve fédérale américaine (FED), en septembre, et la Banque centrale européenne (BCE), en octobre, ont acté une première pause, qui devrait laisser la place à une baisse des taux au printemps - pour les plus optimistes - ou à l'été. Et pourtant, l'année 2024 devrait bien être encore plus faste que 2023 pour les détenteurs d'obligations.

## Certaines obligations affichent encore des rendements de 6% en ce début d'année

D'abord, car tant que cette baisse des taux directeurs n'est pas décidée, les obligations demeurent un placement très lucratif, en particulier en ce début d'année. Même une obligation américaine, «*la signature la plus sûre du monde*», selon Benoît Peloille, rapporte actuellement 4% sur une durée de 10 ans. Constat identique pour les obligations d'entreprises européennes dites «*corporate*». Les plus sûres d'entre elles, notées «*investment grade*» affichent un rendement de 4% à échéance 2029 et jusqu'à 6% pour les obligations «*high-yield*», plus risquées.

Mais alors, jusqu'à quand va durer cette fenêtre de tir ? Pour Vincent Coumans, conseiller financier chez Vaneau Gestion Privée, «*le premier trimestre va rester très intéressant pour investir dans l'obligataire*».

Vous aurez peut-être même un peu plus de temps devant vous, selon Alexis Trigaut, directeur des relations institutionnelles de Corum Asset Management : «*Nous pensons que la BCE devrait baisser ses taux à partir de l'été 2024. D'ici là, l'incertitude quant au calendrier et à l'ampleur de cette baisse devrait empêcher les rendements des obligations européennes de baisser significativement.*»

Et souscrire des obligations avant la baisse des taux annoncée vous permettra de verrouiller un rendement attractif pour plusieurs années. C'est le principe même de cet actif : l'émetteur (un Etat ou une entreprise) verse à échéance régulière des intérêts (le «*coupon*») à l'investisseur, à un taux fixé une bonne fois pour toutes. Ainsi, même quand les taux directeurs auront reculé, le souscripteur d'une obligation à 4% continuera à toucher cette même rémunération chaque année jusqu'à son échéance.

## L'opportunité de générer une plus-value à la revente

A rebours de cette stratégie de «*portage*» - qui consiste à conserver une obligation jusqu'à son échéance -, l'année 2024 va, enfin, offrir l'opportunité aux investisseurs de générer une plus-value sur la revente de ces actifs. En effet, les obligations qui seront émises après la baisse des taux directeurs afficheront un rendement moins intéressant que celles émises avant. Résultat : la valeur de ces dernières va augmenter sur le marché secondaire, où s'achètent et se revendent les obligations : «*Mécaniquement, si une obligation affiche un rendement de 6%, et que les taux passent à 4%, le rendement de 6% détenu à ce moment-là vaut beaucoup plus, et donc la valeur de cette obligation va s'apprécier*, explique Alexis Trigaut. *Nous serons donc cette année face à une double opportunité : acheter des obligations à des taux de rendements élevés pour encaisser ces intérêts, et espérer une baisse des taux à moyen terme, et cette fois faire une plus-value en revendant ces obligations avant leur échéance.*»

Reste à savoir comment profiter de cette bonne affaire. Pour l'investisseur particulier, il est possible d'investir en obligations via son assurance vie ou son plan d'épargne retraite (PER), à condition d'avoir opté pour la gestion libre, qui vous permet de choisir parmi les fonds obligataires proposés par votre assureur. Parmi ces fonds, les fonds «*datés*» ou «*à échéance*» auront pour stratégie de porter les obligations jusqu'à leur maturité, et les fonds «*flexibles*» joueront sur la baisse des taux pour générer une plus-value. Autre solution : **ouvrir un compte-titres**, un compte bancaire qui permet d'acquérir des actifs financiers, dont des obligations. Enfin, une plateforme d'investissement en ligne comme Trade Republic permet aussi depuis peu d'investir dans les obligations de votre choix, directement depuis votre smartphone.